

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX**  
(Côtes d'Armor)

**ARRETE MUNICIPAL n°23/PSH189**

**Portant sur la modification du stationnement, de la circulation des véhicules, ainsi que sur l'autorisation d'occuper le domaine public, rue Georges Clémenceau (portion comprise entre la rue des Lilas et la rue du Commerce) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 15 Mai jusqu'au mercredi 17 Mai 2023 inclus, à l'occasion des travaux d'une suppression d'un branchement Gaz .**

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

VU Le Code de la Route,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La demande de l'entreprise ARC

**Considérant que par mesure de sécurité et afin de faciliter des travaux de suppression d'un branchement Gaz , il est nécessaire de modifier le stationnement, la circulation des véhicules, ainsi que d'autoriser l'occupation du domaine public, rue Georges Clémenceau (portion comprise entre la rue des Lilas et la rue du Commerce) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 15 Mai jusqu'au mercredi 17 Mai 2023 inclus.**

**ARR E T O N S**

**ARTICLE 1 :** L'entreprise sera autorisée à occuper le domaine public au droit du n°22 bis rue Georges Clémenceau à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 15 Mai jusqu'au mercredi 17 Mai 2023 inclus, à l'occasion des travaux d'une suppression d'un branchement Gaz .

**ARTICLE 2 :** L'instauration d'une route barrée donnera lieu à la perception d'une redevance fixée par le Conseil Municipal. (Délibération n°23/05/2022-03)

**ARTICLE 3 :** Le stationnement des véhicules sera interdit rue Georges Clémenceau (portion comprise entre la rue des Lilas et la rue du Commerce) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 15 Mai jusqu'au mercredi 17 Mai 2023 inclus.

**ARTICLE 4 :** La circulation de véhicules sera interdite (**sauf le camion de la collecte des ordures ménagères**) rue Georges Clémenceau (portion comprise entre la rue des Lilas et la rue du Commerce) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 15 Mai jusqu'au mercredi 17 Mai 2023 inclus.

**ARTICLE 5:** Une déviation des Véhicules Légers sera instaurée et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux par la rue des Cerisiers et la rue des Banches à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 15 Mai jusqu'au mercredi 17 Mai 2023 inclus.

**ARTICLE 6:** Une déviation des Poids Lourds sera instaurée et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux par la rue du Tertre Liré, rue des Carlagots, rue Dugesclin, rue Ambroise Paré, avenue Paul de Foucaud et Quai de la République à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 15 Mai jusqu'au mercredi 17 Mai 2023 inclus.



**ARTICLE 7:** Une signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux. Facilité d'accès sera donnée aux riverains et aux commerces.

**ARTICLE 8:** Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.

**ARTICLE 9:** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**ARTICLE 10:** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 02 Mai 2023.



Le Maire,

Thierry SIMELIERE.



## Travaux d'une suppression d'un branchement Gaz au 22 bis rue Georges Clémenceau

Circulation et stationnement modifiés rue Georges Clémenceau (portion comprise entre la rue des Lilas et la rue du Commerce)

du Lundi 15 Mai jusqu'au Mercredi 17 Mai 2023 inclus

-  Déviation VL
-  Zone de travaux et stationnement interdit du Lundi 15 Mai jusqu'au Mercredi 17 Mai 2023 inclus
-  Déviation PL
-  Route barrée à X mètres
-  Route barrée du Lundi 15 Mai jusqu'au Mercredi 17 Mai 2023 inclus

